

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 3 OCTOBRE 2016
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

Lundi, le trois (3) octobre 2016 se tenait à 20h00 au Centre municipal, l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Étaient présents, monsieur Réginald Morissette, maire, mesdames les conseillères : Johanne Morissette et Myriam St-Laurent et ainsi que messieurs les conseillers suivants : Ghislain Vignola, et Magella Roussel et Jasmin Couturier. Monsieur Alain Thibault absent.

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame Tammy Caron, directrice-générale et sec.-trés. était aussi présente.

1. **LA SÉANCE EST OUVERTE PAR LA RÉCITATION DE LA PRIÈRE**
2. **2016-156** **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
M. Le Maire ouvre la séance par la prière et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Madame Johanne Morissette en laissant l'item «Affaires nouvelles » ouvert.
3. **2016-157** **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie des procès-verbaux des séances du 6 septembre 2016 avant la séance, la directrice est dispensée de la lecture. Il est proposé par Madame Johanne Morissette et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de la séance telle que présentée.
4. **2016-158** **ACCEPTATION DES COMPTES**
Il est proposé par Monsieur Magella Roussel et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu unanimement l'acceptation des comptes du mois. Le montant des comptes est 10 014.49\$ du 2731.

LISTE DES COMPTES

ANDRÉ HUDON	CONCIERGERIE SEPT 2016	553402	C1600825	133,75
AUTOMATION D'AMOURS INC.	CALIBRAGE POSTE POMPAGE O-USÉE	2016-09-14	C1600826	792,46
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L. AVOCAT	HONPROF. 1AOUT-16 AOUT16,BML	0000036216	C1600827	99,83
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L. AVOCAT	HON.2AU 11 AOUT16 RUE ROY	0000036215	C1600827	244,33
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	AMPOULE S. MUN	FCC0095264	C1600828	6,85
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	AMPOULE C.LEP	FCB0028361	C1600828	6,85
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	CORROSTOP, DIVERS CLEP	FCC0094591	C1600828	18,36
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	FOURNITURE	FCD0005778	C1600828	63,93
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	FOURNITURE GARAGE ENT	FCC0093594	C1600828	10,36
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	SAC CONSTRUCTION FOURNITURE	FCC0091426	C1600828	12,40
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	PILE LAMPE POCHE	FCC0095888	C1600828	17,54
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	VIS ÉQUERRE	FCC0095900	C1600828	11,43
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	RUBAN A MESURER	FCC0096545	C1600828	34,47
ENGLOBE CORP	CONTROLE QUALITÉ MATÉRIAU RG6	90020484	C1600829	982,70
DIR. DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	AVIS MUTATION	201602332699	C1600830	4,00
GILLES MIGNEAULT	NIVELAGE ROUTE HARTON	618463	C1600831	91,98
GROUPE LECHASSEUR LTÉE	GRAVIER MG 20 ACCOTEMENT	68000923	C1600832	351,24
HYDRO-QUÉBEC	LUMIERE RUE AOUT 2016	618101565198	L1600055	138,76
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC STATIONPOMPAGE JUI AOUT	689201355307	L1600055	85,06
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC. C. LEP	618101579945	L1600055	165,14
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC. 2207 RTE 132	647801513521	L1600055	32,82
EXPLOITATION JAFFA INC.	COLLECTE SEPTEMBRE 2016	28234	C1600833	2 173,88
LES SERVICES KOPILAB	CONTRAT SER. 1-06 AU 1-09-2016	190934	C1600834	112,54
LES SERVICES KOPILAB	CAISSE PAPIER	191473	C1600834	51,40
LABORATOIRE BSL	ANALYSE LABORATOIRE	061214	C1600835	185,53
MRC DE LA MITIS	RÉVISION SERVITECH	33266	C1600836	137,22

PETITE CAISSE, TAMMY CARON, DG-SEC-TRS	MÉDIA POSTE PINCEAU DIVERS	SEPT 2016	C1600837	50,02
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE SEPT 2016	SEPT 2016	L1600056	674,33
REVENU QUÉBEC	REMISE SEPT 2016	SEPT 2016	L1600057	1 938,01
LES SERVICES DE NETT. PROF. ROTO-STATIC	PAPIER TOILETTE ESSUIE TOUT	009006	C1600838	78,07
SANI-MANIC	VIDANGE STATION POMPAGE USÉE	034343	C1600839	681,57
TELUS QUÉBEC	TÉL S.MUN SEPT 2016	SEPT 2016	L1600058	48,98
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ESSENCE AOÛT 2016	2016-08-2016	L1600059	60,00
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ESSENCE SEPT 2016	2016-09-08	L1600059	54,41
VISA AFFAIRES DESJARDINS	CHARGEUR BATT INTELLIGENT	2016-09-08-1	L1600059	68,97
VISA AFFAIRES DESJARDINS	TIMBRES	2016-09-01	L1600059	195,46
VISA AFFAIRES DESJARDINS	GAZ FOUET	2016-09-01-1	L1600059	11,09
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ESSENCE AOÛT 2016	2016-08-31	L1600059	54,42
VISA AFFAIRES DESJARDINS	MÉDIA POSTE	2016-09-14	L1600059	27,62
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ESSENCE SEPT 2016	2016-09-16	L1600059	38,70
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ESSENCE SEPT PELOUSE 2016	2016-09-21	L1600059	18,01
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ESSENCE SEPT 2016	2016-09-27	L1600059	50,00
				10 412.29\$

Bilan du mois septembre 2016

Salaires nets : 11 employés	10 412.29 \$
<u>Total des factures :</u>	<u>10 014.49 \$</u>
Total salaires et compte du mois :	20 426.78 \$
Chèque manuels et en ligne déjà payés (L-M)	3 661.78 \$
<u>Salaires payés :</u>	<u>10 412.29\$</u>
<i>Reste à payer :</i>	<i>6 352.71 \$</i>
Solde des comptes :	
no : 2731	571 860.93 \$
No : 2731 épar.term	118 613.03 \$
no : 2732 mc dispo	75 000.00 \$
no : 91550	155 218.34 \$
no : 91550 mc dispo	171 297.00 \$

5. CORRESPONDANCE.

6. 2016-159 AUTORISATION DE PAIEMENT SÛRETÉ DU QUÉBEC-2^{IÈME} VERSEMENT

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Monsieur Magella Roussel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture # 98360 pour le 2^{ième} versement de la sûreté du Québec au montant de 20 045\$.

7. 2016-160 AUTORISATION DE PAIEMENT- LES ENT. E. NORMAND INC.

Sur proposition de Monsieur Magella Roussel appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture # 70854 à Les Entreprises E. Normand inc. pour rechargement de gravier et nivelage dans le rang 5 Est et dans le rang 6 au montant de 4 961.87\$.

8. 2016-161 AUTORISATION DE PAIEMENT- INTÉRÊT 1^{ER} FINANCEMENT

Sur proposition de Monsieur Ghislain Vignola appuyé par Monsieur Magella Roussel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement des intérêts de 2^{ième} versement pour le 1^{er} financement au montant de 4 397.33\$ à la Financière Banque Nationale inc..

9. 2016-162 AUTORISATION DE PAIEMENT- MRC-HEURES INSPECTIONS

Sur proposition de Monsieur Magella Roussel appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture # 33283 pour les heures d'inspections (juillet-août) au montant de 2 812.12\$ à la MRC de la Mitis.

10. 2016-163

PROPRIÉTÉ 2250, RUE PRINCIPALE

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Monsieur Magella Roussel et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accepte de vendre à Rénovation Johnny Pineault inc. pour la somme de 1\$ une parcelle décrite comme suit : une partie de lot du 4 371 344, cadastre du Québec partant du point A au coin Nord du lot 4 371 346 sur une distance de 15 pieds en direction Nord-Ouest vers le point B, du point B sur une distance de 150 pieds en direction Sud-Ouest, vers le point C, du point C sur une distance de 15 pieds en direction Sud-Est vers le point D et, sur une distance de 150 pieds en direction Nord-Est vers le point A. Tel qu'apparaissant au plan faisant partie de la présente résolution.

Que Rénovation Johnny Pineault s'engage à payer les frais d'arpentage et de notaire de la transaction.

Que la résolution 2016-121 se relie avec cette résolution pour la description de la première vente d'une partie de lot (4 371 344), tel qu'apparaissant au plan faisant partie de la présente résolution.

Qu'à cette fin, M. Réginald Morissette, maire et Mme Tammy Caron, dg et sec.trés. soient désignés à signer les documents pour et au nom de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage.

11. 2016-164

APPEL D'OFFRE REGROUPÉ AVEC D'AUTRES MUNICIPALITÉS- COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LES ANNÉES 2017-2018 ET 2019

Sur proposition de Madame Johanne Morissette appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accepte de faire partie du regroupement pour l'appel d'offre pour la collecte des matières résiduelles pour les années 2017-2018 et 2019. Et nomme M. Réginald Morissette, maire et Mme Tammy Caron, dir. gén. à signer l'entente relative à l'appel d'offre regroupé.

12. 2016

PROPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE CONCERNANT L'EXPLORATION PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE ET PARTICULIÈREMENT CONCERNANT LE PROJET DE RESSOURCES ET ENERGIES SQUATEX INC.

En attente de développement.

13. 2016-165

FORMATION-DIRECTRICE

Sur proposition de Madame Johanne Morissette appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise la directrice à suivre la formation de « L'ABC du guide de l'employeur » au coût de 295\$ le 18 octobre prochain à Matane et « rôles, relations et responsabilités de l'officier municipal en bâtiment et en environnement et du directeur général au quotidien » au coût de 295\$ (en novembre).

14. 2016-166

DEMANDE D'APPUI-FERME LAUPEL

Sur proposition de Madame Johanne Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage appui la Ferme Laupel dans ses démarches d'entreprise afin d'acquérir leur propre élevage de production laitières.

15. 2016-167

ADOPTION- RÈGLEMENT # 2016-05 MODIFIANT # 2008-02 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

Attendu que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage a adopté le 6 octobre 2008 le règlement numéro 2008-02 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

Attendu qu'il y a lieu de modifier la perception du droit payable et procédure ainsi que l'exigibilité du droit payable et transmission d'un compte, de préciser certains mécanismes de contrôle et de vérification de même que les personnes chargées de l'application du présent règlement;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil le 6 septembre 2016 par M. Alain Thibault;

En conséquence, il est proposé par Madame Myriam St-Laurent appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le présent règlement portant le numéro 2016-05 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

ARTICLE 2

Le règlement numéro 2008-02 est modifié par l'article suivant :

9. PERCEPTION DU DROIT PAYABLE ET PROCÉDURE

(modifié par le règlement n° 2016-05)

L'exploitant d'une carrière ou sablière devra déclarer à la municipalité les quantités quatre (4) fois par année, soit pour les périodes suivantes :

- a) La première déclaration pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars de chaque année;*
- b) La deuxième déclaration pour la période du 1^{er} avril au 30 juin de chaque année;*
- c) La troisième déclaration pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre de chaque année;*
- d) La quatrième déclaration pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre de chaque année.*

ARTICLE 3

Le règlement numéro 2008-02 est modifié par l'article suivant :

10. EXIGIBILITÉ DU DROIT PAYABLE ET TRANSMISSION D'UN COMPTE

(modifié par le règlement n° 2016-05)

Le droit payable par un exploitant est exigible à compter du 30^e jour suivant l'envoi d'une compte à cet effet par le fonctionnaire municipal chargé de la perception du droit. Il porte intérêt compter de ce jour au taux alors en vigueur pour les intérêts sur les arriérés des taxes de la municipalité.

Le compte informe le débiteur des règles prévues au premier alinéa.

Le droit payable par un exploitant pour les substances assujetties qui ont transité à partir de chacun des sites qu'il exploite, durant un exercice financier municipal, n'est toute pas exigible avant le :

- 1. 1^{er} août de cet exercice pour les substances qui ont transité du 1^{er} janvier au 31 mars de cet exercice;*
- 2. 1^{er} décembre de cet exercice pour les substances qui ont transité du 1^{er} avril au 30 septembre de cet exercice;*

3. 1^{er} mars de l'exercice suivant pour les substances qui ont transité du 1^{er} octobre au 31 décembre de l'exercice pour lesquelles le droit est payable.

ARTICLE 4

Le règlement numéro 2008-02 est modifié par l'article suivant :

11. VÉRIFICATION DE L'EXACTITUDE DE LA DÉCLARATION

(modifié par le règlement n° 2016-05)

1. *Mécanismes de contrôle*

La municipalité peut utiliser toutes formes de mécanismes de contrôle pour valider la déclaration de l'exploitant, dont notamment l'installation d'appareils d'auto-surveillance avec caméra, photo aérienne, rapport d'un expert-comptable pour la vérification de la redevances, relevés de terrain ou tout autres moyen et/ou techniques jugés pertinentes à la vérification de la déclaration.

2. *Tout exploitant et tout transporteur doit obligatoirement enlever la toile recouvrant son chargement lors de son passage devant l'appareil d'auto-surveillance avec caméra installé à la sortie de chaque site.*

ARTICLE 5

Le règlement numéro 2008-02 est modifié par l'article suivant :

13. FONCTIONNAIRE MUNICIPAL DÉSIGNÉ

(modifié par le règlement n° 2016-05)

Le conseil municipal désigne le directeur général et secrétaire-trésorière et l'inspecteur municipal, comme fonctionnaires municipaux chargés de l'application du présent règlement, incluant notamment la perception des droits.

Aux fins du paragraphe précédent, les fonctionnaires peuvent notamment :

- *Visiter tout site de carrière ou de sablière et toute place d'affaires;*
- *Prendre des photos;*
- *Installer sur le site tout équipement ou appareil de contrôle et à cette fin, entrer et circuler sur l'immeuble à toute heure raisonnable;*
- *Calculer la dimension du site, les matières et à extraire*
- *Prendre des échantillons*
- *S'il y a lieu, vérifier si les balances sont correctement calibrées;*
- *Obtenir les copies de tous les documents et registres prévus à l'article 8.*

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Réginald Morissette, maire

Tammy Caron, dg.sec.trés.

16- 2016-168

DÉNEIGEMENT COURS MUNICIPALE

Considérant que la municipalité a reçu une soumission dans le délai prévu;

- Déneigement Jocelyn Ouellet;

Considérant que la soumission est conforme;

Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent appuyé par Madame Johanne Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accorde le contrat de déneigement à l'entreprise Déneigement Jocelyn

Ouellet, au taux horaires pour les cours municipale à 53\$/h et les bornes-fontaines au taux de 58\$/h. pour 2016-2017.

17. 2016-169

ALBUM FINISSANTS- ÉCOLE LE MISTRAL

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Monsieur Magella Roussel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accepte de contribuer à l'album des finissants 2016-2017 dans le format cartes d'affaires au coût de 50\$.

18. 2016-170

RÉSOLUTION RELATIVE À LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE 2014-2018

Attendu que :

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Monsieur Magella Roussel

Appuyé de Madame Johanne Morissette

Et résolu à l'unanimité que :

- la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à **28 \$** par habitant par année, soit un total de **140 \$** par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

19.

AFFAIRES NOUVELLES :

2016-171

A) CHAUFFAGE-SALLE MUNICIPALE

Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage procède à la vérification du système de chauffage à la salle municipale.

B) ESPACE-FAMILLE

2016- 172

Sur proposition de Monsieur Magella Roussel appuyé par Madame Johanne Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accepte que le comité Espace-Famille utilise la salle municipale à 2 plages horaires par semaine au coût de 90\$ par mois jusqu'au mois de décembre, le tout sera révisé pour la prochaine année.

C) VOIRIE- RANG 4 EST

2016-173

Sur proposition de Monsieur Magella Roussel appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage procédera à des travaux de réparation d'accotement dans le rang 4 Est sur une distance d'environ 250 m.

D) EXAMEN PUBLIC SUR L'AVENIR DE POSTES CANADA

2016-174

Attendu qu'en décembre 2013, Poste Canada a annoncé des compressions draconiennes au service postal public, y compris l'élimination de la livraison à domicile du courrier;

Attendu que les compressions ont suscité au énorme tollé au sein de la population et soulevé l'opposition de la plupart des partis fédéraux, y compris le Parti libéral, qui a promis, s'il était porté au pouvoir, de suspendre les compressions imposées au service de livraison du courrier et de mener un examen de Postes Canada;

Attendu qu'un comité parlementaire tiendra des consultations en ligne et des audiences publiques partout au pays pour recueillir l'avis des particuliers et des groupes sur le service postal et les options cernées par le groupe de travail et qu'il formulera, à l'intention du gouvernement, des recommandations sur l'avenir de Postes Canada;

Attendu qu'il est essentiel que le comité parlementaire entende notre point de vue sur les questions clés, dont l'importance de maintenir le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, d'améliorer le Protocole du service postal canadien, d'assurer la prestation de services bancaires, de « verdir » Postes Canada, de maintenir des emplois postaux correctement rémunérés dans les collectivités du pays, de maintenir un service de livraison quotidien, de rétablir le service de livraison à domicile, de créer des services qui contribuent au maintien à domicile des personnes âgées et, d'offrir des services aux personnes ayant une incapacité;

Qu'il soit résolu que la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage

1) réponde au questionnaire du comité parlementaire sur le service postal, qui sera en ligne du 26 septembre au 21 octobre à parl.g.ca/Committees/fr/OGGO, et encourage sa population à faire de même.

E) PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE MITIS

2016-175

Sur proposition de Madame Johanne Morissette appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de nommer Monsieur Ghislain Vignola comme représentant de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage pour siéger au conseil d'administration du Parc Régional de la Rivière Mitis pour un mandat de deux (2) ans.

2016-176

F) AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par Madame Johanne Morissette concernant le règlement sur la gestion des matières résiduelles (no° 2016-06)

14.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

15. 2016-177

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier, la fermeture de l'assemblée à 21h02.

Je, Réginald Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Réginald Morissette, maire

Tammy Caron, dir.-gén.sec.-trés.